



## ACCÈS INTERDIT ! Une pétition pour défendre l'accès à la nature.

### La situation

Depuis février 2023, [une loi](#) remet en question la liberté d'accéder à la nature en France.

Un promeneur s'expose désormais à une contravention de 4ème classe, soit jusqu'à 750€, s'il traverse un espace naturel privé. Par ailleurs, [75% des forêts françaises sont privées](#) !

[À Villeneuve-Loubet](#), dans les Alpes-Maritimes, les espaces naturels sont à 85% privés et détenus par le marquis de Panisse-Passis, propriétaire d'un tiers de la superficie de la ville.

Depuis quelques mois, ce propriétaire a décidé d'interdire l'accès aux espaces naturels aux non-chasseurs. Des « garde-chasses » missionnés par la Société des Chasseurs de Villeneuve-Loubet, interdisent l'accès aux promeneurs, naturalistes, traileurs...

Villeneuve-Loubet n'est pas le seul cas en France, en Chartreuse, une partie de la Réserve Naturelle Nationale se retrouve dans une situation similaire, avec un marquis qui a interdit l'accès à ses terres afin de les réserver pour des chasses privées, donnant lieu à [un mouvement de protestation de grande ampleur](#). Hélas, d'autres cas similaires sont en train d'être identifiés en France, comme récemment [dans les Vosges](#).

### Les actions en cours

[Une pétition](#) a été lancée en novembre 2023, avec déjà plus de 7 000 signataires.

Un collectif a été créé, afin d'interpeller [les élus locaux](#), [les parlementaires](#), mais aussi d'engager le dialogue avec le propriétaire (sans réponse à ce jour, malgré notre proposition de nettoyage bénévole des terres).

La presse et la télévision locale ont fortement relayé l'information : [France 3 Côte d'Azur](#), [BFM Côte d'Azur](#), [France Bleu Azur](#), [Nice-Matin](#), [Le Monde](#), [Fédération Française de Randonnée](#)... Ce qui a suscité la réaction des élus et collectivités, désormais à la recherche d'une solution.

---

Contact presse : [action@droitnatureca.org](mailto:action@droitnatureca.org)

Photos libres d'utilisation sur : <https://droitnatureca.org/presse/>

Photo : Vue sur la baie des Anges, depuis une zone naturelle interdite de Villeneuve-Loubet (06).